

FICHE DE DONNEES DE SECURITE AUTO PRATIC DE-ICER AEROSOL

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom De Produit AUTO PRATIC DE-ICER AEROSOL
No Du Produit DPB300, DPB600

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Liquide antigel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur : AUTO PRATIC
ZAC du Moulin
40, avenue Clément Ader
59118 WAMBRECHIES
TEL 00 33 (0)3 20 28 06 30

1.4. Numéro d'appel d'urgence

0161 764 5981

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (1999/45/CEE) F+;R12.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage Des Détergents:

< 5% Hydrocarbures aliphatiques,

Étiquetage



Extrêmement inflammable

Phrases De Risque

R12 Extrêmement inflammable.

Conseils De Prudence

A1 Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
A2 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

2.3. Autres dangers

AUTO PRATIC DE-ICER AEROSOL

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

AMMONIAC...%			<1%
No CAS : 1336-21-6	No CE : 215-647-6		
Classification (CE 1272/2008) Skin Corr. 1B - H314 STOT Single 3 - H335 Aquatic Acute 1 - H400	Classification (67/548/CEE) C;R34 N;R50		
BUTANE/PROPANE BLEND			1-5%
No CAS : 68476-85-7	No CE : 270-704-2		
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 1 - H224	Classification (67/548/CEE) F+;R12.		
ETHANOL			10-30%
No CAS : 64-17-5	No CE : 200-578-6		
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225	Classification (67/548/CEE) F;R11		
ETHYLÈNE-GLYCOL			5-10%
No CAS : 107-21-1	No CE : 203-473-3	Numéro D'Enregistrement: 01-2119456816-28	
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302	Classification (67/548/CEE) Xn;R22		
IPA			1-5%
No CAS : 67-63-0	No CE : 200-661-7		
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R67		
MÉTHANOL			1-5%
No CAS : 67-56-1	No CE : 200-659-6		

AUTO PRATIC DE-ICER AEROSOL

Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11
Acute Tox. 3 - H301	T;R23/24/25,R39/23/24/25
Acute Tox. 3 - H311	
Acute Tox. 3 - H331	
STOT Single 1 - H370	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours****Informations Générales**

Consulter un médecin si les troubles persistent. Retirer la victime de la source de contamination. Premiers soins, repos, chaleur et air frais. ATTENTION ! Les effets peuvent être retardés. Garder la victime sous observation.

Inhalation

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. En cas d'inhalation d'aérosols : Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme. Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance. Transporter éventuellement à la salle d'urgence et apporter cette fiche. Observer que les symptômes d'oedème pulmonaire (dyspnée) peuvent se produire jusqu'à 24 heures après l'exposition. Appeler immédiatement une ambulance.

Ingestion

Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Garder la personne en observation. Si la personne a un malaise, la transporter en salle d'urgence avec cette fiche. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

Contact Avec La Peau

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact Avec Les Yeux

Rincer abondamment et immédiatement à l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. Ne pas se frotter les yeux. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Informations Générales**

La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. ATTENTION ! Les effets peuvent être retardés. Garder la victime sous observation.

Inhalation

Risque d'anhélation pseudo-asthmatique. Les solvants organiques peuvent, en cas d'exposition massive, affecter le système nerveux central et provoquer des vertiges, de l'ivresse et, à des concentrations très élevées, perte de conscience et la mort. Somnolence, étourdissements, désorientation, vertiges. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. À des concentrations élevées, les vapeurs sont assoupissantes et peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges, et avoir des effets sur le système nerveux central.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. Peut entraîner des nausées, des maux de tête, des vertiges et de l'enivrement. En raison de la nature physique de cette substance, le risque d'ingestion est minime.

Contact Avec La Peau

Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche. Peut entraîner une irritation/un eczéma de la peau.

AUTO PRATIC DE-ICER AEROSOL

Contact Avec Les Yeux

Irritation grave des yeux et des muqueuses, y compris brûlage et larmoiement. Les vapeurs, la pulvérisation ou les poussières peuvent causer une irritation chronique des yeux ou des lésions oculaires. Risque de vision floue et de graves lésions oculaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens D'Extinction

Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. Refroidir les atomiseurs exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

Moyens D'Extinction Inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits De Combustion Dangereux

En cas d'incendie, des gaz nocifs (CO, CO₂, NO_x) peuvent se produire. Dégage des gaz toxiques en cas d'incendie (CO, CO₂, NO_x).

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Extrêmement inflammable. Grand risque d'explosion si les vapeurs sont exposées aux flammes. Risque d'explosion en cas de chauffage. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer au niveau du sol jusqu'aux sources d'inflammation. Peut se déplacer sur des distances considérables jusqu'à une source d'allumage et entraîner un retour de flamme. La chaleur peut provoquer une explosion du récipient. Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

Risques Particuliers

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une escarille. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air, même à la température ambiante.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Faire attention au risque de re-départ du feu et au risque d'explosion. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

Équipement De Protection Pour Le Personnel De Lutte Contre Le Feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Ce produit ne doit pas être jeté en pleine nature, mais recueilli et remis aux autorités locales après accord préalable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13. Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer les lieux. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Éloigner toute source d'inflammation. Recueillir avec un absorbant incombustible et placer dans un récipient approprié.

AUTO PRATIC DE-ICER AEROSOL**6.4. Référence à d'autres sections**

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lire et suivre les recommandations du fabricant. Éliminer toute source d'ignition. Porter un vêtement de protection complet pour une exposition prolongée et/ou des concentrations élevées. Il est nécessaire de veiller à la bonne hygiène personnelle. Se laver les mains et les parties souillées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Éviter l'inhalation de vapeurs/aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation adéquate et/ou un respirateur. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder debout. Protéger contre les dommages physiques et/ou la friction. Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C. Ne pas entreposer longtemps ou en grandes quantités. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans un endroit sec. Ne pas conserver près de sources de chaleur ni n'exposer à une température élevée.

Critères De Stockage

Entreposage des liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Appellation	Norme	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Remarques
AMMONIAC...%	WEL		18 mg/m ³		25 mg/m ³	
BUTANE/PROPANE BLEND	WEL	1000 ppm	1750 mg/m ³	1250 ppm	2180 mg/m ³	
ETHANOL	VLEP	1000 ppm	1900 mg/m ³	5000 ppm	9500 mg/m ³	
ETHYLÈNE-GLYCOL	WEL		10 mg/m ³ (D)	50 ppm	104 mg/m ³ (D)	
IPA	VLEP			400 ppm	980 mg/m ³	
MÉTHANOL	VLEP	200 ppm	260 mg/m ³	1000 ppm	1300 mg/m ³	

WEL = Workplace Exposure Limit.

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements De Protection



AUTO PRATIC DE-ICER AEROSOL**Mesures D'Ingénierie**

Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation d'aérosols. Fournir une ventilation anti-déflagrante en cas de concentrations élevées.

Protection Respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection Des Mains

Aucune protection des mains spécifique notée, mais il est recommandé de porter des gants.

Protection Des Yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées et bien ajustées si les projections sont probables.

Autres Mesures De Protection

Assurer l'accès à une douche oculaire. Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau.

Mesures D'Hygiène

Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. **NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !** Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Bleu.
Odeur	Odeur faible. Ammoniac.
Solubilité	Soluble dans l'eau.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Techniquement impossible à réaliser.
Point De Fusion (°C)	-25°C
Densité Relative	0.960
Tension De Vapeur (Air=1)	Non déterminé.
	Sans justification scientifique.
Pression De Vapeur	Non déterminé.
Taux D'Évaporation	Non déterminé.
	Sans justification scientifique.
Valeur pH, Solution Concentrée	11.0
Viscosité	1 cps 20°C
Température De Décomposition (°C)	Non déterminé.
	Sans justification scientifique.
Seuil D'Odeur, Bas	Non déterminé.
	Sans justification scientifique.
Seuil D'Odeur, Haut	Non déterminé.
	Sans justification scientifique.

AUTO PRATIC DE-ICER AEROSOL

Point D'Éclair (°C)

Techniquement impossible à réaliser.

Température D'Auto-Inflammation (°C)

Non déterminé.

Sans justification scientifique.

Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)

Non déterminé.

Sans justification scientifique.

Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)

Non déterminé.

Sans justification scientifique.

Coefficient De Partage

Non déterminé.

(N-Octanol/Eau)

-1.36

Sans justification scientifique.

Propriétés Comburantes

Non déterminé.

9.2. Autres informations**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Sans objet.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter l'exposition aux températures élevées ou à la lumière solaire.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Pas de groupe d'incompatibilité noté.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucunes dans les conditions normales.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Dose Toxique 1 - DI 50 6000-13000 mg/kg (oral rat)

Dose Toxique 2 - DI 50 >22270 mg/kg (oral rat)

Inhalation

Non pertinent à des températures de travail normales. En cas d'échauffement, il y a risque de formation de vapeurs irritantes.

Ingestion .

Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

Contact Avec La Peau

Effet irritant faible.

Contact Avec Les Yeux

Irritant pour les yeux.

Mises En Garde Sur La Santé

Ce produit chimique peut être dangereux par inhalation et ou s'il est touché.

AUTO PRATIC DE-ICER AEROSOL**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité :**

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.1. Toxicité

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l 18000-46000 (Ethanediol) mg/l

Toxicité Aiguë - Poissons

Non disponible.

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l 46300-51100 (Ethanediol) mg/l

Toxicité Aiguë - Invertébrés Aquatiques

Non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité :

Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel De Bio-Accumulation :

Ne se bio-accumule pas.

Coefficient De Partage -1.36

12.4. Mobilité dans le sol

Adsorption/Desorption Coefficient

Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6. Autres effets néfastes

Non disponible.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Informations Générales**

Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets. Ne pas percer ou brûler, même pas après vidange.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Confirmer les méthodes d'élimination auprès de l'ingénieur de l'environnement et d'après les normes locales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU**

No. UN (ADR/RID/ADN) 1950

No. UN (IMDG) 1950

No. UN (ICAO) 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation Officielle De AEROSOLS

Transport

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN 2.1

Classe ADR/RID/ADN Class 2

AUTO PRATIC DE-ICER AEROSOL

No. D'Étiquette ADR 2.1
 Classe IMDG 2.1
 Classe/Division ICAO 2.1
 Étiquettes De Transport

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage #
 ADR/RID/ADN
 Groupe d'emballage IMDG #
 Groupe d'emballage ICAO #

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin
 Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS F-D, S-U

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.2. Évaluation de la sécurité chimique****SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Commentaires De Mise À Jour

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

Émise Par Health & Safety Department

Date De Révision 02/06/2011

Révision 21

État De La Fiche De Sécurité Approuvé.

Phrases - R (Texte Intégral)

R12 Extrêmement inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R36 Irritant pour les yeux.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R39/23/24/25 Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

AUTO PRATIC DE-ICER AEROSOL

Mentions De Danger Completes

H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes <<Organs>>.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.